Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 25 (1880)

Heft: (10): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Charge de poudre et pression du projectile trop faibles et, de là, trajectoire peu rasante aux grandes distances.

En somme, ses qualités priment ses défauts, eu égard surtout aux conditions spéciales que doit remplir une arme de guerre dans notre pays, où le goût et l'habitude du tir en temps de paix sont tellement entrés dans nos mœurs qu'on est obligé d'en tenir compte dans l'établissement d'un modèle de fusil d'infanterie.

Nous avons cherché dans cette étude à exposer impartialement les avantages et les inconvénients de notre arme, afin que chacun puisse savoir utiliser les uns et éviter les autres. En effet, il faut bien se pénétrer de l'idée qu'il ne suffit pas d'être armé d'un fusil à répétition pour avoir l'avantage sur son adversaire, mais qu'il faut absolument connaître à fond la manière d'utiliser le mieux possible cette arme, si l'on veut pouvoir en retirer un avantage réel.

Ajoutons qu'au point de vue technique, il est peu de pays où une arme à feu ait été étudiée avec plus de soin et de persévérance par des personnes qui se sont vouées exclusivement à ce genre d'étude; aussi ne voulons-nous pas terminer ce travail sans rendre hommage à ceux qui ont établi et perfectionné peu à peu notre armement actuel, et en particulier au colonel Wurstemberger, maintenant décédé; à M. Vetterli, directeur technique de la fabrique de Neuhausen, et au lieut.-colonel Schmidt, directeur de la fabrique fédérale d'armes. C'est grâce à eux que nous nous trouvons actuellement de posséder une excellente arme de guerre d'invention suisse et de fabrication suisse, tandis que jusqu'alors nous étions toujours restés, sous ce rapport, plus ou moins tributaires de l'étranger.

Morges, février 1879.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

ITALIE. — La Chambre vient de voter les projets militaires présentés par le ministère de la guerre et portant une dépense totale de 80,170,000 lires, dont 22,740,000 lires pour achat de matériel d'artillerie, 4,010,000 pour préparatifs de mobilsation, 14,600,000 pour les édifices militaires, 800,000 pour matériel à l'usage du génie, 25,000,000 pour les fortifications, 1,500,000 pour machines de guerre, 11,520,000 pour achats de fusils.

D'un autre côté, on prépare en ce moment les cadres de la milice territoriale, dont les officiers, au nombre de 10,000 environ, seront recrutés parmi les officiers de l'armée complémentaire et de la réserve, et parmi les anciens officiers de la garde nationale qui sont encore en état de reprendre leurs grades.

La milice territoriale se composera de 100 compagnies d'artillerie, dont 33 seront embrigadées et 65 garderont leur autonomie, et de 1440 compagnies de ligne, réparties en 300 bataillons.

La milice sera répartie en districts de plusieurs bataillons. Chaque bataillon aura de 3 à 9 compagnies, selon l'étendue de la zone dans laquelle il sera formé.

Au cours de la discussion des projets militaires, M. Borelli, ministre de la guerre, a déclaré que tout était prêt pour la mobilisation, et qu'en cas de guerre quelques jours nous suffiraient pour mettre toutes nos forces sur le pied de guerre.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.